

RAYON DES NOUVEAUTÉS

C O T A T I O N P R E S C R I R E

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire "les Copies du mois" dans ce numéro.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.

LE MOT DE GASPARD

Savoir se déjuger

Retirer un médicament du marché est une décision à ne pas prendre à la va-vite. Chacun comprend le trouble de nombreux patients jusque-là satisfaits de leur traitement, le trouble de professionnels jusque-là confiants dans leur prescription ou leur dispensation, le revers économique de la firme privée d'un chiffre d'affaires. On comprend aussi que la décision de retrait semble remettre fort en question la compétence des autorités qui avaient accordé l'autorisation de mise sur le marché.

Puis, quand tout est bien pesé, il est temps de se décider franchement.

Quand en 2009 l'examen des données confirme toujours plus que les coxibs constituent des régressions thérapeutiques par rapport aux anti-inflammatoires non stéroïdiens de référence, la décision à prendre est évidente, sans s'attarder encore à des baisses de prix (lire le cas du *célécoxib* (Celebrex^o) dans ce numéro page 894).

Quand en 2009 l'examen des données confirme toujours plus que la *duloxétine* (Cymbalta^o) a une balance bénéfices-risques défavorable aux patients, la décision à prendre est claire, sans atermoyer avec un non-remboursement dans telle indication (lire dans ce n^o p. 895).

Quand en 2009 l'iceberg des effets indésirables cardiovasculaires du *benfluorex* (Mediator^o) est enfin de plus en plus voyant, après plus de 30 ans de ventes injustifiées, la décision de retrait, déjà prise ailleurs depuis des années, est plus qu'urgente (lire dans ce n^o p. 912). Surtout que des firmes se sont préparées à lancer des copies de ce danger public, qui rapporte encore de l'argent (lire dans ce n^o p. 901). Mais au lieu de mettre vite un terme aux dégâts et de protéger la population, l'Agence française de « *sécurité sanitaire* » des produits de santé s'est laissé une fois de plus égarer par des intérêts particuliers, et a temporisé.

Il est pourtant si simple de se déjuger quand on fait passer en priorité la santé des patients et le bien commun.